

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 juin 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :

Madame Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Modification de la résolution 2025-63
 - 4.4 Octroi de mandat - Firme en comptabilité
5. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Embauche d'étudiants/assistants technique
 - 5.2 Probation - Contremaître aux travaux publics
 - 5.3 Rénovations des toilettes - Pavillon des loisirs
 - 5.4 Réception définitive - Travaux sur la rue Roy
6. **SERVICE DE L'URBANISME**
 - 6.1 PIIA 02- Rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1187, rue Principale
 - 6.2 Rapport du service de l'urbanisme
7. **SERVICE TECHNIQUE**
 - 7.1 Rapport de service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC**
 - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux

9. **CORRESPONDANCE**

9.1 Ministère des affaires municipales et de l'habitation - Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec

10. **DIVERS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-74

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-75

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-76

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 3 juin 2025 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires de la semaine du 27-04-2025 au 10-05-2025 : 29 156.93 \$
- Salaires de la semaine du 11-05-2025 au 24-05-2025 : 26 622.16 \$

Total : 55 779.09 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques, 2068 à 2073 : 3 809.59 \$
- Paiements Accès D, 502732 à 502766 : 311 166.93 \$
- Paiements directs, 754058 à 754117 : 320 002.13 \$

Total : 634 978.65 \$

Total cumulatif : 690 757.74 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-77

4.3. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-63

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la proposition de MicroAge à l'effet d'ajouter certains frais pour le passage vers la solution AVD qui est mieux adaptée dans notre environnement Azure;

CONSIDÉRANT QUE le rehaussement de notre RDS nous menait à une même situation l'année prochaine avec les Windows Serveur 2022 pour le support avec la suite Microsoft 365 (Office);

CONSIDÉRANT que le passage à la solution AVD nous fait sauver par mois 56,69 \$ en comparaison à la solution RDS;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de services de MicroAge;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution 2025-63 en remplaçant le montant de 6 945 \$ avant taxes par 7 452 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-78

4.4. OCTROI DE MANDAT - FIRME EN COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-385 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QU'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre le Promoteur *JACAD Développement inc.* et la Municipalité pour les travaux du prolongement de la rue Dubreuil;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les bénéficiaires doivent payer une quote-part établie en fonction du coût total des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à mandater une firme comptable afin de valider les montants admissibles du coût des travaux pour établir la quote-part du ou des bénéficiaires dans le cadre de l'entente relative aux travaux municipaux pour le prolongement de la rue Dubreuil.

QUE les frais de la firme comptable soient refacturés aux bénéficiaires avec la facture de la quote-part selon les modalités de paiement prévues.

ADOPTÉE

5. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-79

5.1. EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS/ASSISTANTS TECHNIQUE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour l'embauche d'étudiant/assistant technique à la voirie;

CONSIDÉRANT les besoins aux travaux publics pour la période estivale en raison des congés et des vacances;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de Derek Loiselle et de Thomas Guertin comme étudiants/assistants technique aux travaux publics pour la saison estivale 2025 selon les modalités prévues à son contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-80

5.2. PROBATION - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 32-0015 est entré au service de la Municipalité le 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois a été complétée au 26 mai 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable que cet employé satisfait aux exigences du poste de contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE l'employé portant le numéro 32-0015 a complété sa période de probation au poste de contremaître aux travaux publics.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-81

5.3. RÉNOVATIONS DES TOILETTES - PAVILLON DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation des toilettes publiques du pavillon des loisirs est une priorité afin d'améliorer la fonctionnalité, l'accessibilité et l'esthétisme des installations;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévoient le remplacement des toilettes publiques afin de mettre les lieux aux normes actuelles et de les rendre plus accueillants pour les usagers;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions retenues sont jugées conformes aux besoins et aux prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la pose de céramique à *Les Carrelages Beau-Regard Inc.* au montant de 5 333,49 avant taxes;

L'achat des accessoires sanitaires; comptoirs, robinets, lavabos et autres chez *Cuisine Boudreau Inc.* au montant de 17 884,42 avant taxes;

D'octroyer le mandat en électricité à *C. Morais Électriciens inc.* au montant de 9 450 \$ avant taxes;

D'octroyer le mandat en plomberie à *JMT* au montant de 17 565,14\$ avant taxes;

QUE les sommes partielles des dépenses soient affectées au poste budgétaire 22-70000-722.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-82

5.4. RÉCEPTION DÉFINITIVE - TRAVAUX SUR LA RUE ROY

CONSIDÉRANT la confirmation de la firme d'ingénieur TETRA TECH que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences des documents de soumission et que toutes les déficiences relevées lors de la visite de réception définitive ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieur TETRA TECH du paiement d'une somme de 3 879,03 \$ (incluant les taxes) représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% restante appliquée aux travaux de pavage de la couche d'usure réalisés en 2024 à l'Entrepreneur *Bertrand Ostiguy inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'accepter la réception définitive des travaux reliés à la construction de la couche d'usure du revêtement bitumineux de la rue Roy, réalisés par l'Entrepreneur *Bertrand Ostiguy inc.*

DE procéder au paiement de 3 879,03 \$ (incluant les taxes) représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% restante appliquée aux travaux de pavage de la couche d'usure réalisés en 2024 à l'Entrepreneur *Bertrand Ostiguy inc.*

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-83

6.1. PIIA 02 - RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 1187, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de rénovation du bâtiment principale a été soumise au service de l'urbanisme pour le 1187, rue Principale (lot no 2 210 717);

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans la zone M-1 laquelle est assujetti au P.I.I.A. no 2024-409;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent le remplacement du revêtement extérieur pour un déclin de vinyle profilé 0,10 m. (4'') de couleur gris argile, du remplacement des fenêtres à guillottes PVC blanc, l'installation d'un garde-corps en aluminium sur le balcon situé à l'étage, le retrait des caissons de lumières et la pose de nouveaux luminaires, l'installation de planches cornières en PVC cellulaire, l'installation d'un bandeau commercial en acier (MAC) le retrait de l'auvent au-dessus de la porte de livraison;

CONSIDÉRANT QUE la demande de P.I.I.A a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le plan de rénovation du bâtiment principal a été réalisé dans le cadre du programme d'aide conseil à la rénovation patrimoniale de la MRC des Maskoutains relativement au bâtiment;

CONSIDÉRANT les préoccupations du Conseil relativement à la sécurité des usagers de la route et des piétons dans le coin de visibilité du stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'accepter le P.I.I.A. associé à la demande de rénovation du bâtiment principal commercial au 1187, rue Principale.

QUE le conseil recommande aux propriétaires de prévoir un aménagement afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons dans le coin de visibilité du stationnement.

ADOPTÉE

6.2. RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME

Le rapport de service du mois de mai 2025 est déposé au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE

7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois de mai 2025 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois de mai 2025 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE

10. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-84

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20h40.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Ginette Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim